

**Bureau du 15 mars 2004**

**Décision n° B-2004-2115**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Cession gratuite, à la SERL, de tous les biens et droits immobiliers attachés au terrain situé 162, avenue Thiers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Thiers à Lyon 6°, la Communauté urbaine envisage de céder, à la SERL, société concessionnaire, un bien immobilier situé 162, avenue Thiers.

Il s'agit des bâtiments de l'ex-école Beth Menahem, édifiés sur un terrain appartenant à la ville de Lyon cédé depuis à la SERL, acquis le 31 mars 1994 et aujourd'hui démolis, cadastrés sous le numéro 44 de la section AV, qui sont toujours inscrits à la conservation des hypothèques comme appartenant à la Communauté urbaine.

Afin de régulariser cette situation et de permettre aussi à la SERL de réaliser l'opération de la ZAC Thiers, il est nécessaire de lui restituer tous les biens et droits immobiliers inscrits au fichier immobilier.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait à titre purement gratuit tous les biens et droits immobiliers attachés audit terrain, conformément à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis de cession gratuite à la SERL de tous les biens et droits immobiliers attachés au terrain situé 162, avenue Thiers à Lyon 6°.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique : 172 544,23 €- en dépenses au compte 674 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 820 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,